

Paris, le 7 novembre 2022

Bronchiolite : les kinésithérapeutes sont mobilisés pour soulager les hôpitaux mais dénoncent l'absence de moyens

Depuis plusieurs jours, les services hospitaliers pédiatriques sont saturés, en raison d'une épidémie de bronchiolite particulièrement sévère et précoce qui s'étend à la quasi-totalité du territoire. En réponse à l'alerte lancée par les représentants du secteur de la pédiatrie hospitalière, le ministre de la Santé et de la prévention, a annoncé le déblocage d'une enveloppe de 400 millions d'euros.

Si la Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs (FFMKR) salue la réactivité nécessaire du gouvernement pour soulager le secteur de la pédiatrie, elle rappelle que les kinésithérapeutes libéraux constituent un levier permettant de soulager les tensions hospitalières liées à cette épidémie. La prise en charge de la bronchiolite du nourrisson par les kinésithérapeutes fait en effet partie des recommandations de la Haute autorité de santé (HAS) dans des conditions définies¹.

La profession est prête à se mobiliser. La FFMKR rappelle que les kinésithérapeutes sont spécifiquement formés à la prise en charge de la bronchiolite. L'accès direct au kinésithérapeute pourrait permettre d'éviter les consultations non justifiées aux urgences, et de désencombrer les services hospitaliers en favorisant le retour dans leurs familles des jeunes patients dont la situation médicale ne requiert pas le maintien en hospitalisation.

La FFMKR et l'ensemble des kinésithérapeutes, organisés sur le terrain en réseaux avec des permanences de soins, sont prêts à assumer leur part dans la prise en charge de la bronchiolite mais attendent un signal fort du Gouvernement.

Si le Gouvernement est capable de débloquer aussi vite des moyens importants pour la pédiatrie hospitalière, il ne saurait faire moins pour les kinésithérapeutes libéraux, qui sont eux aussi en souffrance après 10 ans de gel tarifaire. La profession ne comprendrait pas ce « deux poids deux mesures ».

La négociation conventionnelle entamée en début d'année avec la CNAM est dans l'impasse. Sur un plan économique, ne pas investir sur la kinésithérapie libérale serait une aberration médico-économique. Toutes les études démontrent le rôle de la profession pour l'autonomie, le handicap, pour limiter la survenue de complication et réduire la durée des hospitalisations. La FFMKR appelle le ministre de la Santé et de la prévention à clarifier d'urgence sa position sur la place qu'il compte donner à la kinésithérapie libérale dans le système de santé.

Contact presse :
Sébastien GUERARD, Président
Tél. 06 03 85 96 28
president@ffmkr.org

¹ *Évaluation et adaptation de l'environnement de vie de l'enfant : couchage, alimentation, température de la chambre, tabagisme passif notamment, Évaluation et surveillance de l'évolution, Éducation des parents aux signes de dégradation, Mise en place d'un traitement kinésithérapique adapté à la situation de l'enfant notamment « La désobstruction des voies aériennes supérieures est nécessaire pour optimiser la respiration du nourrisson », Apprentissage et observance des actes de désobstruction nasale par l'entourage de l'enfant pour qu'ils soient efficaces et répétés.*